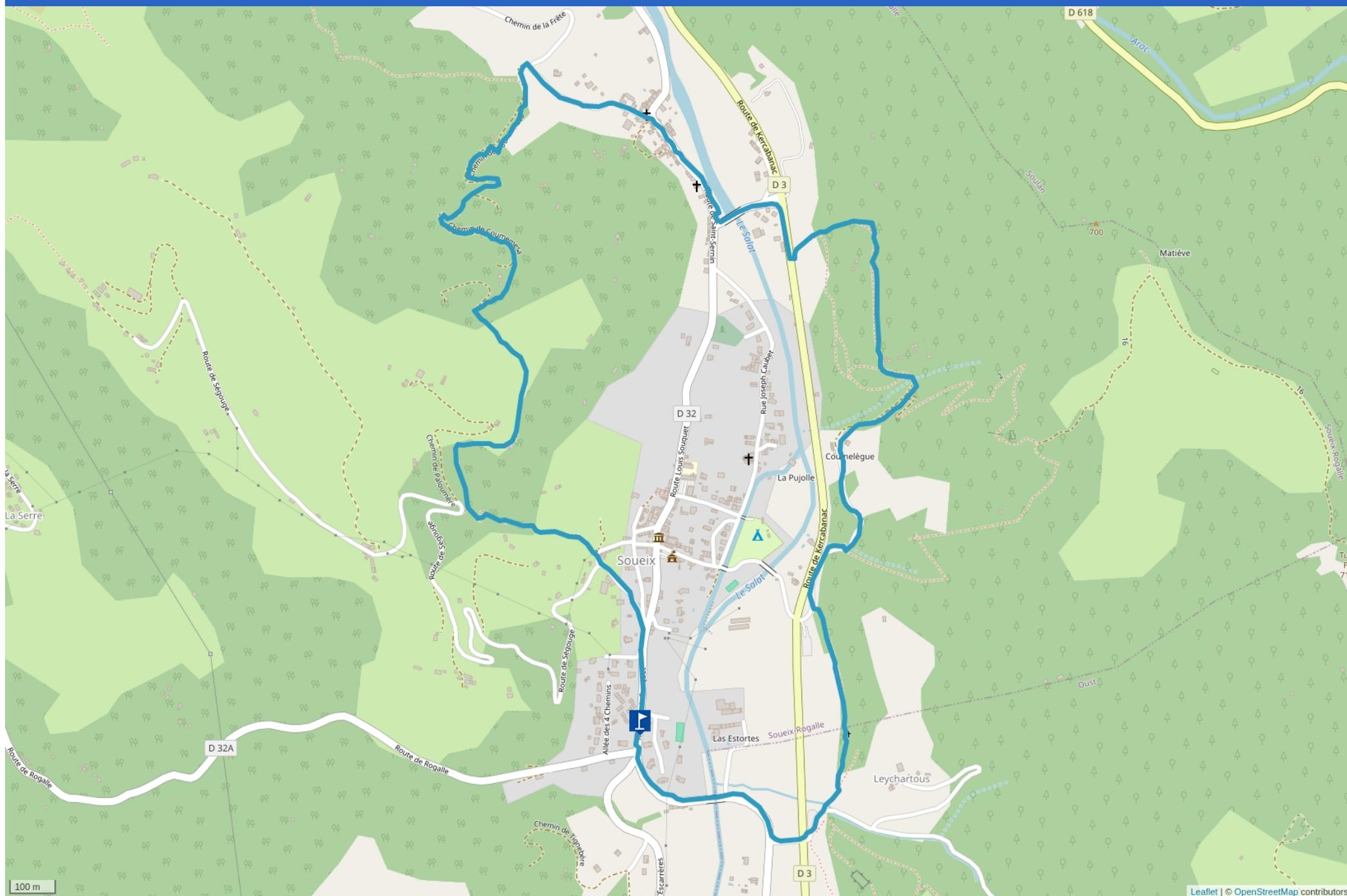


# LA PASSEJADE



Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

[www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labelisation-des-itineraires-pr](http://www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labelisation-des-itineraires-pr)



Mise à jour le 03/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par [www.cirkwi.com](http://www.cirkwi.com)

# La passejade

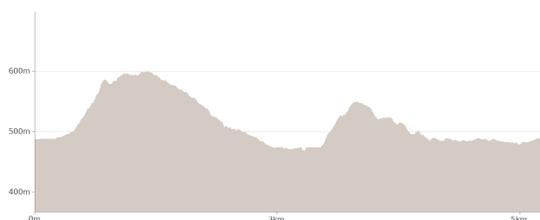
Proposé par : **Office de tourisme Couserans Pyrénées**

Validé par la FFRandonnée

"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage d'activités touristiques qui vous fait voyager" [www.cirkwi.com/circuit/665009](http://www.cirkwi.com/circuit/665009)



Office de tourisme Couserans Pyrénées



Départ : Parking à l'entrée du village vacances de Soueix - 09140 SOUEIX-ROGALLE

 5.39 km

 2h

 Très facile

 maxi 599 m

 181 m

 mini 468 m

Belle vue d'ensemble du village et de ses hameaux avec le château de la Tour (XVI<sup>e</sup> siècle), l'église de St Sernin (XII<sup>e</sup> siècle) et en dernier plan, le massif du Mont-Valier.

## TOPO/PAS À PAS

1/ Depuis le village de vacances, direction Oust/Aulus, franchir le Salat, laissez le village de Vic d'Oust à droite et traversez la départementale pour prendre la petite route direction Eychartous ; quittez là au bout de 50 mètres.

2/ A gauche un sentier ombragé adossé à la colline, longeant les prés, puis après le terrain de tennis 0h10 -

3/ Petite route à droite vous longez quelques maisons (hameau de Coumelègue) puis une piste en terre 20 min.

4/ tout droit, pour franchir un petit ruisseau et continuez jusqu'à revenir en bord de route en face du hameau de St. Sernin (Lotissement d'Ille) 35 min. -

Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

[www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labelisation-des-itineraires-pr](http://www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labelisation-des-itineraires-pr)

vous traversez à nouveau la route puis le Salat, puis à droite pour passer devant l'église du 12<sup>ème</sup> siècle ; dans le hameau prendre la petite route à gauche direction Matapouil / Herminet et au premier lacet

5/ A gauche, (Départ du circuit N°18), franchir la chicane et suivre cette piste d'exploitation qui s'élève par plusieurs lacets avant de rester à flanc de coteaux (restez toujours sur la piste principale) et juste avant d'arriver sur une route 1h 05 -

6/ Obliquer à gauche par un petit sentier qui vous ramène très rapidement à Soueix 1h 40 - laissez le GR Pays descendre droit dans le village et prendre à droite puis 10 m. après à gauche pour aller vers un ancien transformateur.

7/ Soueix, enfin reprendre la route à droite. 1h 50 -

8/ Retour 2h -

## COMPLÉMENTS DE LOCALISATION

De Seix prendre l'ancienne route de St-Girons (D 17) rive gauche du Salat jusqu'à l'entrée du village de Soueix (parking au village de vacances).

## NATURE DU TERRAIN

Terre

Revêtement dur (goudron, ciment, plancher)

Gravillons

## RÉFÉRENCES TOPO GUIDES ET CARTOGRAPHIQUES

Références cartographiques :

Carte IGN TOP 25 2048 OT AULUS MONT VALIER

## PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.

## CONTACT

Téléphone : 05 61 96 26 60

Email : [contact@tourisme-couserans-pyrenees.com](mailto:contact@tourisme-couserans-pyrenees.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/TourismeCouseransPyrenees/>

## COMPLÉMENTS D'ACCUEIL

Vous êtes au cœur du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises.

Nous vous encourageons à adopter un comportement responsable dans ce milieu fragile et partagé.

- Rester sur les sentiers et emporter ses déchets.

- Observer la flore sans la cueillir.

- Rester discret, pour les animaux sauvages.



Mise à jour le 03/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par [www.cirkwi.com](http://www.cirkwi.com)

- Dans les zones d'estive, penser à refermer les clôtures et barrières. Ne pas approcher ni nourrir les animaux. Si un Patou (chien de protection des troupeaux) s'approche de vous, écartez-vous lentement et calmement. Pas de grands gestes ni de cris, même s'il aboie, car il vous considérerait comme une menace. S'il vous suit, ignorez-le.
- La baignade dans les lacs est déconseillée. La crème solaire (même bio !) et autres cosmétiques sont source de pollution dans ce milieu fragile.
- Le bivouac est autorisé, mais seulement entre 19h et 9h, et à plus d'une heure de marche d'un parking.
- En période de sécheresse tout feu est interdit. Dans les autres cas, les feux sont autorisés seulement à plus de 200m d'une forêt. Préférer les réchauds aux foyers naturels.
- En cas de rencontre, très peu probable, avec un ours (qui cherche à tout prix à nous éviter) : manifestez-vous calmement, éloignez-vous progressivement, et ne courez pas.

